

# COMPTE-RENDU

## DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE CERCIER

### SÉANCE DU 10 JUILLET 2020

---

**Présents ou représentés** : Patrice PRIMAULT, Christine SALLANSONNET (procuration à Alexandra ANTONIELLO), Sylvain BLONDON, Gaëlle LISCI (procuration à Stéphanie BRUN), Ingrid JENNY (procuration à Patrice PRIMAULT), Patrick BARAT (procuration à Estelle BARAT), Favie, Alexandra ANTONIELLO, Stéphanie BRUN, Estelle BARAT, Guillaume CLERC (procuration à Joachim LACROIX), Christophe PAN, Lionel PRICAZ, Adrien BILLET, Joachim LACROIX.

**Absent excusé** :

*Mme Alexandra ANTONIELLO est nommée Secrétaire de séance.*

**Ordre du jour** :

- **Délibérations** :

**\* n° 2020/07/02 : Nomination des membres de la commission communale des impôts directs**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue, dans chaque Commune, une Commission Communale des Impôts Directs présidée par le Maire.

Dans les communes de moins de 2.000 habitants, cette commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la Commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les Commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles d'imposition directes locales dans la Commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises), être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiées à la Commission.

La nomination des commissaires, par le Directeur des Services Fiscaux, a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des Conseils Municipaux

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

- **établit** la liste suivante :

1. MOSSIERE Marie-Laure
2. COMBET Jean-Michel
3. LACROIX Aurélien
4. BARAT Estelle
5. CAZAMPOUR Bertrand
6. PRICAZ Lionel
7. DURET Joël
8. SALLAZ Nicolas
9. BOCQUET Sandrine
10. REY GORREZ Valérie
11. OVERNEY Michel

**\* n° 2020/07/03 : Création d'un poste d'Adjoint technique territoriale 2<sup>ème</sup> classe**

Monsieur le Maire rappelle que, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011, la Commune offre à la population des services périscolaires (Restaurant Scolaire et Garderie Périscolaire). L'accroissement du nombre d'enfants à l'école de CERCIER et de ce fait aux services périscolaire, le départ d'une employée, par voie de mutation, oblige la commune à remanier la fiche de poste et procéder à un recrutement contractuel.

Il propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> Classe.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

- **décide** de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> Classe (22.83/35<sup>ème</sup>) nécessaire au bon fonctionnement des Services Municipaux à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;

- **donne tous pouvoirs** à Monsieur le Maire pour finaliser cette embauche ;

- **dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au Budget.

**- Informations et questions diverses :**

Transport scolaire des Lycéens :

Il n'y a pas de transport scolaire prévu pour les lycéens prenant la direction d'ANNECY or la majorité des enfants sont scolarisés dans les lycées situés sur le bassin annécien.

Il faudrait pouvoir identifier le nombre d'enfants concernés afin de monter un dossier avec la CCPC pour faire une demande de ramassage scolaire.

**Séance levée à 20h**